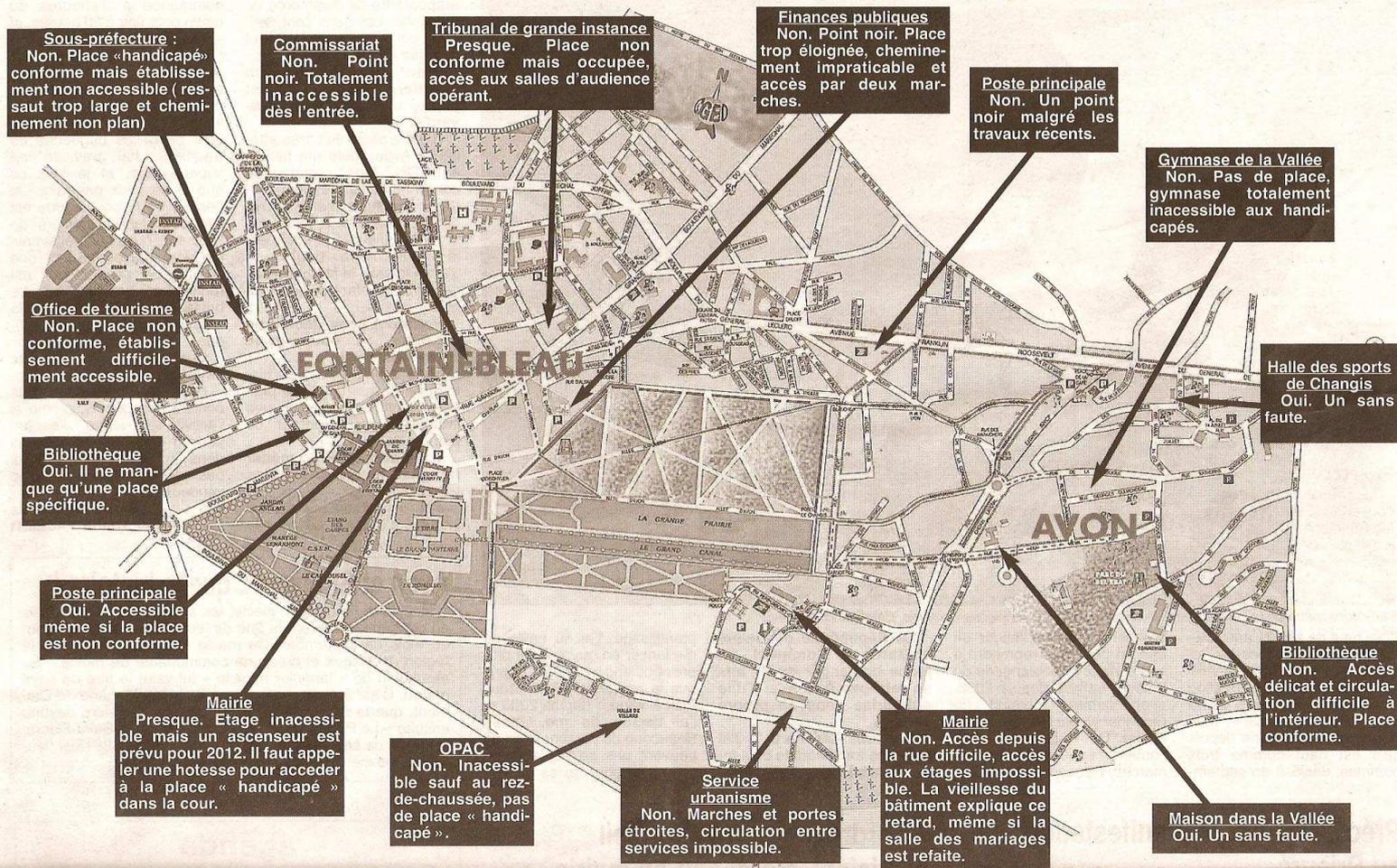


# Accessibilité des lieux publics : il reste encore beaucoup à faire !

Plus d'un lieu public sur deux n'est pas conforme à la loi « handicap » : l'association Mobilité Réduite qui vient de dresser un état des lieux tire la sonnette d'alarme. Si la tâche à accomplir est énorme, élus et services semblent prêts à se retrousser les manches.



Cette liste non exhaustive d'exemples montre le retard pris par les deux villes sœur en matière d'accessibilité pour les handicapés

Entreprendre des démarches à la mairie, assister à une rencontre sportive, profiter d'un spectacle : des actes qui paraissent anodins à la plupart d'entre nous mais qui peuvent se transformer en chemin de croix quand on ne dispose pas de toute sa mobilité. Dans un fauteuil roulant, la moindre marche, d'inoffensifs gravillon ou de simples portes trop lourdes deviennent des obstacles infranchissables.

Dans une agglomération aussi historique que celle de Fontainebleau-Avon, l'état des bâtiments rend le défi bien plus dur. Pratiquement tous les établissements publics sont anciens et par nature très mal adaptés aux lois sur le handicap.

L'association Mobilité Réduite s'est penchée sur la question et vient de remettre un rapport très détaillé sur la conformité des lieux publics

avec la loi (consultable sur [www.accessiblepourtous.com](http://www.accessiblepourtous.com) NDLR). Et le résultat est particulièrement alarmant : les places de stationnement pour handicapés sont toutes hors norme (sauf la toute nouvelle mise en place devant la sous-préfecture) et plus de la moitié des établissements sont inaccessibles en fauteuil roulant.

#### Objectif 2015

Jean-Michel Royere, prési-

dent de l'association, veut positiver : « Le but est d'apporter des éléments très précis et de donner des pistes. Certains travaux très simples peuvent être commencés. La loi exige que l'ensemble des villes soient accessibles en 2015, et on en est très loin. Je ne cherche pas à polémiquer, simplement à faire évoluer les choses ».

Et si le constat est sévère, les prochaines années

devraient apporter leur lot de progrès. Une commission d'accessibilité a été créée par la communauté de communes et Gérard Moisan, directeur des services techniques explique : « M. Royere participe à cette commission et les choses se mettent en place. Nous sommes en phase de diagnostic puis nous ferons des propositions qui définiront un ordre de priorités. La communauté fera les travaux qui relèvent de sa

compétence, et les deux villes leur partie ».

L'objectif « 2015 » semble bien difficile à atteindre. Reste que les élus semblent avoir pris la mesure de l'enjeu. Ils devront forcément faire des choix et échelonner les chantiers tant les sommes en jeu sont colossales. Ils pourront en tout cas s'appuyer sur l'impressionnant travail d'analyse réalisé par l'association.

Yoann VALLIER